



Evolutions liées à la rénovation Baccalauréat Professionnel «CPH»



Inspection de l'enseignement agricole
Sessions d'accompagnement 2019

Enjeu :

Adaptation des emplois dans un secteur en demande structurelle de salariés hautement qualifiés capables :

- d'assurer un **encadrement de premier niveau**;
- d'assurer le pilotage opérationnel **de processus de production dans des champs de productions diversifiés** avec une **responsabilité déléguée**.

Points marquants des évolutions :

Ouvrier(ière) hautement qualifié(e) exerçant son activité en position de **chef de petites équipes d'une unité de production** dans une structure horticole (entreprise, station de recherche, collectivité territoriale, structure d'insertion...) :

- sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique;
- en concertation avec d'autres responsables en fonction de la taille de l'entreprise;
- en veillant à la bonne exécution des travaux d'ateliers de production dont il a la maîtrise tout en s'assurant des performances économiques;
- en étant garant de la préservation de l'environnement, de la sécurité sanitaire et alimentaire et du bien-être au travail dans une structure donnée.

Aptitudes souhaitées :

- aptitude à développer des relations interpersonnelles positives;
- disposer de qualités d'observation, d'écoute, de persévérance, d'adaptabilité, de remise en question;
- aptitude à prendre des responsabilités en autonomie et à rendre compte;
- aptitude à utiliser des technologies nouvelles : équipements et matériels connectés;
- intérêt pour les problématiques liées au vivant, à l'environnement et au social.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE & DÉVELOPPEMENT DURABLE Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeux**
 - ✓ Nouveau cap pour plus d'agro-écologie dans les entreprises horticoles.
 - ✓ Prise en compte des enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux en lien avec des attentes sociétales.
- **Contexte**
 - ✓ Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, n° 2014-1170 du 13 octobre 2014.
 - ✓ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
 - ✓ Plan Ecophyto II
- **Points marquants**
 - ✓ TAE inscription dans une démarche « santé bien commun »
 - ✓ Atténuation des effets des pratiques horticoles sur le climat et la biodiversité : résilience des systèmes de culture
 - ✓ Prise en compte de 3 piliers du DD de façon complémentaire (social, environnemental, économique)
- **Conséquences**
 - **Sur l'évaluation**
 - Évolution des contextes et des contenus des évaluations.
 - **Sur la formation des apprenant(e)s**
 - Modules professionnels interdisciplinaires.
 - Situations d'apprentissage contextualisées.
 - Pilotage de processus de production par les ressources et l'économie.
 - **Pour les enseignant(e)s**
 - Pilotage pédagogique : travail collectif autour d'une équipe constituée pour construire les progressions.
 - Co-construction avec des partenaires professionnels pour des enseignements contextualisés (ressources naturelles communes).



(Re)Connaissance des végétaux Bac Professionnel « CPH »



Evolution de la place de la reconnaissance des végétaux

- **Enjeu :**

- Bac Professionnel Rénové

- La reconnaissance des végétaux n'est pas identifiée comme une activité dans la FDA,
- Elle se mobile en situation dans différentes activités,
- La connaissance des végétaux concoure au champ de compétence« conduite de processus de productions horticoles » mais n'est ni une Situation Professionnelle Significative (SPS), ni une capacité.

- Approche capacitaire

- **La connaissance des végétaux est un savoir transversal à toute activité professionnelle**

- **Points marquants :**

- Démarche évolutive en lien avec E.P.A

- Identification → Reconnaissance → Connaissance des végétaux

- **Place dans l' évaluation :**

- Pas de modification en BEPA TH

- Bac Pro CPH

- La connaissance des végétaux est mobilisée en situation professionnelle par le candidat au cours des CCF 2, 3, 4 de l'E7 et peut l'être aussi en MAP, ce qui correspondant aux capacités 8, 9, 10 et 11.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Place et orientation de l'enseignement de SESG Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeu :**
 - Pérennisation des emplois dans un secteur en demande structurelle de salariés hautement qualifiés capables de **conduire un processus de production** dans le cadre d'une **responsabilité déléguée**
- **Points marquants de l'activité du futur diplômé :**
 - Organisation et pilotage opérationnel d'un processus de production horticole, incluant animation de petite équipe d'ouvriers horticoles
 - ✓ en réponse à une commande/demande
 - ✓ en maîtrisant les coûts de production
 - ✓ compte tenu d'un environnement particulier
- **Place des SESG dans l'évaluation :**
 - Les SESG participent à la validation de 3 capacités professionnelles avec les STH :
 - C6 : organiser le chantier horticole*
 - C7 : animer une équipe de travail*
 - C9 : intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal*
- **Orientation de l'enseignement des SESG :**
 - L'acquisition de méthodes et outils de pilotage opérationnel est recherché, la valorisation des situations professionnelles vécues doit être privilégiée.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Place et orientation de l'enseignement des STE Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeu :**
 - S'inscrire dans la durabilité pour assurer la pérennisation de la main d'œuvre et maintenir les performances économiques de l'entreprise horticole.

- **Points marquants de l'activité du futur diplômé :**
 - Importance des STE dans le « produire autrement »
 - ✓ en réponse à une demande de matériel innovant,
 - ✓ pour maîtriser les coûts de production,
 - ✓ En privilégiant le bien être au travail.

- **Place des STE dans l'évaluation :**
 - Les STE sont validées au travers de la capacité professionnelle
C10 : effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels équipements et des installations

- **Orientation de l'enseignement des STE :**
 - Valorisation des situations professionnelles vécues.
 - Approche pluridisciplinaire avec les STE et SESGC



PLURI-INTERDISCIPLINARITÉ AU CŒUR DE LA FORMATION Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeux**
 - ✓ Intelligence de l'action pour accéder à la compréhension de la complexité.
- **Contexte**
 - ✓ Enseigner à produire autrement.
 - ✓ Enseigner le pilotage opérationnel et l'animation d'équipe.
 - ✓ Enseigner la relation entre les ressources naturelles communes et le processus de production
- **Points marquants**
 - ✓ Volume pluridisciplinarité fléché enseignement professionnel (112 h)
 - ✓ Modules MP 1 & MP 2 entièrement construits autour d'activités pluri-interdisciplinaires
 - ✓ Mobilisation de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité pour mettre en œuvre le PEE
- **Conséquences**
 - **Sur l'évaluation**

Acquisition de démarches intégratives au travers de la « pluri », remobilisables lors des évaluations
 - **Sur la formation des apprenant(e)s**
 - Modules professionnels interdisciplinaires.
 - Contextualisation de situations d'apprentissage.
 - **Pour les enseignant(e)s**
 - Ingénierie collective avec les différents acteurs de la formation (enseignants/DEA/maitre d'apprentissage/ directeur-adjoint/responsable formation) pour conduire une réflexion sur la structuration de la « pluri » propre à chaque établissement.
 - Nécessité d'un pilotage pédagogique.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



PROJET ÉCOLE / ENTREPRISE (PEE Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeux**

- ✓ Développer de la transversalité pédagogique entre l'enseignement professionnel et l'entreprise.
- ✓ Mettre les apprenants en situation de conduire un processus de production de façon autonome en vraie grandeur nature.

- **Points marquants**

- ✓ Situation d'apprentissage sur les exploitations des établissements et/ou des maîtres d'apprentissage, de stage ou d'autres partenaires,
- ✓ « Commande » proposée à l'équipe pédagogique par le DEA, le chef d'exploitation ou maître de stage et d'apprentissage...
- ✓ Projet mené dans le cadre des horaires pratiques encadrée soit 56H enseignants en référence au document d'accompagnement « chantier-école »,
- ✓ Co-encadrement équipe pédagogique (enseignants – DEA) et partenaires professionnels.

- **Conséquences**

- **Sur la formation des apprenant(e)s**

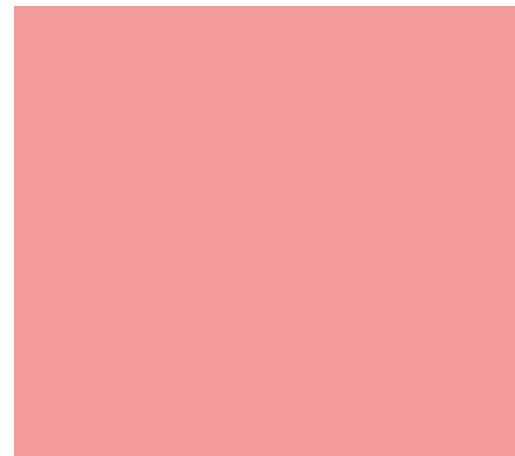
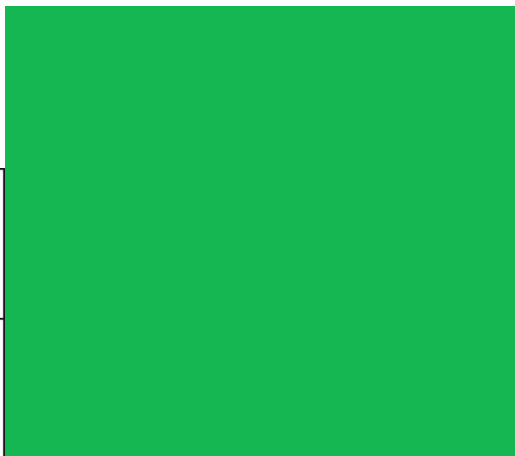
- Organisation pédagogique adaptable au contexte de l'exploitation dans son territoire, à la saisonnalité.
- Pas de temps long.

- **Sur l'évaluation**

- Situation professionnelle structurante pour les apprentissages relatifs au champ de compétence « conduire un processus de production » et pour la préparation de l'évaluation certificative 3.

- **Pour les enseignant(e)s**

- Co-construction avec les DEA et/ou des partenaires professionnels.
- Concertation et adaptabilité pour une mise en œuvre opérationnelle.



Merci de votre attention !

